

# HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

Un dolmen que les temps  
ont laissé debout

**C**e livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3420 titres à ce jour. « Il y a cinq ou six mille ans, les plateaux du centre de la Gaule étaient couverts d'immenses forêts de châtaigniers et de chênes ; l'homme y était déjà venu depuis longtemps, et les grottes de nos collines lui servaient d'abri ; ses armes et ses outils étaient des silex taillés. C'est l'âge de la pierre. Des haches et des couteaux en silex taillé, trouvés aux Roches et dans les environs de la Chaise et du bourg, marquent cette époque à Saint-Georges. À une époque inconnue, les Celtes et les Gaulois, chefs de notre race, partirent de la haute Asie, prirent l'est et, traversant les grands bois dont l'Europe était alors couverte, arrivèrent dans nos pays, amenant

Bientôt réédité

## Notes historiques sur Saint-Georges-sur-Cher

par Célestin Brethon

Son église romane  
des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles

**L**a paroisse dépendait autrefois de l'abbaye de Pontlevoy. Le bourg, appelé Saint-Georges jusqu'à la Révolution, prit à cette époque provisoirement le nom d'Albion-sur-Cher. C'est en 1890 que la commune adopta son appellation actuelle. Outre les vignes qui constituent une de ses principales richesses, son patrimoine comprend plusieurs monuments dont le plus admirable est son église romane, des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, qui a conservé une abside remarquable et de beaux chapiteaux sculptés. Un calvaire monumental domine le bourg. Haut de plus de douze

mètres, il répond au vœu d'un curé de la paroisse formulé à son retour de pèlerinage à Jérusalem en 1889. Le prieuré de la Chaise dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Julien de Tours jusqu'à la Révolution. Classé à l'inventaire des monuments historiques, il comprend un corps de logis du XV<sup>e</sup> siècle et une chapelle du XII<sup>e</sup> siècle. Également classé monument historique, faisant aujourd'hui partie d'un domaine viticole de dix hectares, le château des Coultraies, aux limites de la commune et du département d'Indre-et-Loire, date des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il servit de relais de chasse à François I<sup>er</sup> mais aussi à Henri II et Diane de Poitiers.



avec eux le bœuf, le cheval, le chien, le porc, le mouton, la chèvre et le coq. Les Celtes formèrent le second banc de la population et le second âge de l'histoire, celui de la pierre polie. De cette époque datent les dolmens, les menhirs, monuments funéraires, religieux et mêmes historiques ; car, s'ils servirent, suivant certains, d'autels aux druides, ils furent aussi bien souvent érigés en souvenir, soit d'une victoire, d'un traité ou d'un fait solennel quelconque (...) Un dolmen que les temps ont laissé debout existe encore à Saint-Georges. »

**MONOGRAPHIES DES VILLES  
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE  
EN FRANCE DE 3 420 TITRES**

**44 TITRES SUR  
LE LOIR-ET-CHER**

**Renseignements au  
03 23 20 32 19**

**Les droits des seigneurs  
de Bléré et Chenonceau**

Le premier chapitre est consacré aux temps préhistoriques, à la période celtique et à l'époque gallo-romaine. L'auteur aborde ensuite le Moyen Âge et la féodalité avec les devoirs seigneuriaux et les redevances féodales, les droits des seigneurs de Bléré et Chenonceau, la mouvance des différents fiefs. Il raconte l'histoire des anciens fiefs que comprenait Saint-Georges : Saint-Georges-sur-Cher, Cornilleau, les Roches, la Chaise, le Mesnil, la Bidaudière, Vrigny, la Rabotière, la Noudrie, les Coultraies, Gratteloup, la Grange-Rouge, le Petit-Bois, le Porteau, Parçay, Marray, le Deffaix, la Chauverie, les Rimbaudières, la Vallée-Pitrou et la Rochette. Célestin Brethon étudie l'agriculture, le commerce et l'industrie. Il décrit le monument religieux, puis répertorie les curés et les maires de Saint-Georges et consacre un chapitre à la biographie de Pierre-Fidèle Bretonneau, enfant du pays et célèbre clinicien, professeur et médecin en chef de l'hôpital de Tours au XIX<sup>e</sup> siècle. Des notes diverses apportent des précisions sur les mœurs et les usages gaulois, sur les droits et les redevances féodaux, sur les aveux et les dénombrements de Gratteloup et de la Grange-Rouge. L'auteur établit un tableau comparatif des mesures et des monnaies anciennes et nouvelles ; il indique la valeur de diverses denrées au XVI<sup>e</sup> siècle et recense les réparations de la chapelle de La Chaise et de l'église ordonnées par l'archevêque de Tours en 1730. Il rapporte la légende de Saint-Georges rédigée par le curé Deniau en 1588 ; il reproduit et décrit la plaque gravée d'Adam Fumée qui se trouve dans l'église de Saint-Georges près de Loches ; il étudie les étymologies de quelques noms de lieux. L'ouvrage se termine par l'armorial des seigneurs des anciens fiefs, des notes historiques contemporaines et les instituteurs communaux.

# NOTES HISTORIQUES SUR SAINT-GEORGES-SUR-CHER

Lorsque César, après s'être emparé de Bourges, marcha sur le pays des Turones, il plaça sur les rives du Cher de nombreux détachements militaires pour tenir en respect les populations conquises. Vrigny, semble-t-il, était alors le village le plus important des alentours. César s'en empara et y établit un poste militaire retranché qui défendait la petite colline qui domine le village. Auguste fit ensuite construire des chaussées indestructibles ; Saint-Georges conserve des vestiges de celle qui reliait l'importante station de Thézée à Tours. Il entreprit également de réformer la religion de la Gaule et il est probable que le temple de Vrigny fut bâti à cette époque, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église. Après la dissolution de l'empire de Charlemagne, Saint-Georges et presque tout le canton de Montrichard faisaient partie de la Touraine. Le village était alors assez peuplé. Il relevait de la circonscription et seigneurie d'Amboise, puis de la châtelainie de Bléré. Il n'eut pas beaucoup à souffrir des guerres du Moyen Âge, mais ressentit les troubles de la Ligue et des guerres civiles du XVI<sup>e</sup> siècle. La vallée du Cher fut alors occupée par les troupes royales, traitée en pays conquis et livrée à toutes les sortes de ravages. Les fiefs de Saint-Georges étaient en partie sous la dépendance du seigneur d'Amboise, puis du châtelain de Bléré. Plusieurs relevaient de Chenonceau, de Montrichard et d'autres châtelainies. Le seigneur de Bléré avait droit de prééminence dans l'église de Saint-Georges. À sa mort, les cloches devaient sonner deux heures chaque après-midi et pendant quatre semaines consécutives. Le prieuré-fief de la Chaise est un des plus anciens fiefs de Saint-Georges. Il faisait partie des biens de l'abbaye de Saint-Julien de Tours et relevait au XIII<sup>e</sup> siècle de l'archevêché de cette ville. Le curé de Saint-Georges venait dire la messe dans sa chapelle le dimanche et le jeudi, moyennant une rente annuelle de vingt-deux setiers de blé. En 1793, le prieuré fut vendu comme bien national à Monpouët qui en était le fermier. La maison d'habitation du Mesnil fut bâtie entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, sur les ruines d'une construction qui reposait elle-même, vraisemblablement, sur des substructions de l'époque romaine. Le manoir conserva son aspect féodal jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, entouré de murs de trois à quatre mètres de hauteur et protégé par six tourelles. Sa fuie pouvait contenir plus de deux cents pigeons. On raconte que le manoir des Couldraies servit de rendez-vous de chasse et de galanterie à François I<sup>er</sup> ainsi qu'à Henri II et Diane de Poitiers, comme en témoigne les H, les D et les cœurs enflammés décorant les poutres de la salle principale.

Réédition du livre intitulé *Notes historiques sur Saint-Georges-sur-Cher*, paru en 1884.  
**Réf. 1900-3426. Format : 14 X 20. 92 pages. Prix : 12 € Parution : juin 2016.**

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou  
 XXXXX

Retrouvez  
**LE LIVRE  
 D'HISTOIRE**  
 sur Internet...  
[www.histoire-locale.fr](http://www.histoire-locale.fr)

## Bulletin de souscription

à retourner à :

### Le Livre d'histoire

17, rue de la Citadelle  
 02250 Autremencourt  
 Tél. 03 23 20 32 19



Parution juin 2016  
1900-3426

<p>Nom .....</p> <p>Adresse .....</p> <p>.....</p> <p>Mail .....</p>	<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT</p> <p> <input type="checkbox"/> Par chèque bancaire              <input type="checkbox"/> Par C.C.P.              <input type="checkbox"/> Par mandat              <input type="checkbox"/> Par carte bancaire         </p> <p style="font-size: x-small;">Notez les 3 derniers chiffres du n° situé au verso de votre carte bancaire.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px;"> <p style="font-size: x-small;">Expirante :</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px;"> <p style="font-size: x-small;">Téléphone (obligatoire) :</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px;"> <p style="font-size: x-small;">Signature (obligatoire):</p> </div> </div> <p style="font-size: x-small;">Date: ..../.../201..</p> </div>
--	---

Je commande « **NOTES HISTORIQUES SUR SAINT-GEORGES-SUR-CHER** » :

  ex. au prix de **12 €**.....

**FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €**.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2016 (424 pages)  
 – 3 402 titres disponibles – 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : **Le Livre d'histoire.**